



Le 17 juin 2008

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire corporative
Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Qc) H4Z 1G3

Objet : Refonte du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée
dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs – Avis de
consultation

Madame,

Dans le cadre des consultations en cours portant sur une refonte du règlement mentionné en titre («le Règlement»), la Caisse de dépôt et placement du Québec («la Caisse») souhaiterait apporter les commentaires suivants.

La Caisse adhère pleinement aux exigences de saine gouvernance financière que le Règlement impose aux émetteurs assujettis. La Caisse est d'avis que le Règlement devrait contribuer à favoriser une plus grande efficacité des marchés financiers et à renforcer ainsi la confiance des investisseurs.

D'ailleurs, la Caisse, bien qu'elle ne soit pas assujettie à ces exigences, s'est conformée volontairement à la version antérieure du Règlement, comme en témoigne la section portant sur les attestations financières dans ses rapports annuels de 2005, 2006 et 2007.

À la lecture du Règlement proposé, la Caisse constate que sa date d'entrée en vigueur est prévue pour le 15 décembre 2008 et qu'il s'appliquera donc aux exercices terminés à compter de cette date. La Caisse constate que les banques canadiennes de l'annexe A dont l'exercice financier prend fin le 31 octobre, ne seront donc pas assujetties au Règlement en 2008.

La Caisse croit qu'il serait opportun que le Règlement, qui comprend l'exigence fondamentale de recourir à un cadre de contrôle pour la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), s'applique simultanément à tous les émetteurs assujettis. Ceci est d'autant plus vrai pour les sociétés importantes œuvrant dans le même secteur d'activité, en l'occurrence le secteur financier.

Afin d'assurer un traitement uniforme et équitable de tous les émetteurs assujettis, la Caisse suggère de reporter la date d'entrée en vigueur du Règlement au 1^{er} janvier 2009.

Nous sommes disposés à discuter plus amplement de notre position avec vous. Pour ce faire, je vous invite à contacter madame Joanne Aldersebaes CA, Directrice principale, Gouvernance financière et projets spéciaux au 514-847-5163 ou moi-même au 514-847-5416.

Veillez agréer, Me Beaudoin, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Parent', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Ghislain Parent, FCA
Premier vice-président, Finances et opérations